

Ouest, grand manitou des Annales de la Jeunesse laïque, qui écrivait encore ces jours-ci : « C'est la fin, vous dis-je ; nos petits-fils, nos fils, peut-être, verront l'herbe pousser sur les parvis des églises dont les portes demeureront closes personne ne venant plus frapper, et qui, l'une après l'autre, tomberont en ruines, en poussière, dans l'abîme du passé. »

Ces bourdes-là, malheureusement, trouvent toujours des malins pour les pondre et des naïfs pour les croire !

(*Bulletin religieux de la Rochelle.*)



Décret de la S. Cong. des Rites

PROCLAMANT L'HÉROICITÉ DES VERTUS

DE LA VÉN. MÈRE MARIE DE L'INCARNATION

FONDATRICE DU MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC.



QUÉBEC

Cause de Béatification et de Canonisation de la Vén. Servante de Dieu la Sœur Marie de l'Incarnation, Fondatrice du Monastère des Ursulines dans la cité de Québec

Marie Guyart, aussi appelée de l'Incarnation, est née à Tours le V des Calendes de Novembre de l'année 1599 de Florent, marchand de soieries, et de Jeanne Michelet. Très chère à ses parents et chérie aussi de Dieu dès son enfance, elle désira ardemment, à peine entrée dans l'adolescence, prendre place parmi les vierges consacrées au Seigneur : ayant cependant contracté mariage, sur le conseil de sa mère, avec Joseph Claude Martin, elle eut un fils, qu'elle consacra aussitôt à Dieu en autant qu'il était en son pouvoir de le faire. La troisième année qui suivit son mariage, après la mort de son mari, elle suivit l'exemple de Paule de Rome, dont Saint Jérôme a écrit : « Elle pleura tellement son époux, qu'elle faillit en mourir ; elle se donna au service de Dieu si entièrement, qu'elle parut avoir souhaité sa mort. » Après avoir enduré, à cette époque de sa vie, beaucoup d'épreuves, elle put enfin faire vœu de chasteté, comme elle le désirait depuis longtemps ; bientôt, après avoir confié son fils, Claude, âgé de douze ans, aux soins d'une sœur très dévouée, et malgré l'opposition de celui-ci, elle fit profession chez les Ursulines. Cet acte eut un heureux résultat :